**Réglement de l'Open VTT Abidjan**

***Mise à jour 22/01 2019***

1. L’Open VTT Abidjan 2019 est la première édition d’une épreuve individuelle chronométrée de vélo tout terrain, sur XC (Cross Country), se déroulant sur les pistes du village d’Abekro.
2. L’Open VTT Abidjan est une manifestation mise en place par l’association sportive SPORT3.
3. L’Open VTT Côte d’ivoire se déroulera sur des circuits de 2 à 5 km à effectuer plusieurs fois (en fonction de la catégorie d’âge UCI du participant).
4. Le nombre de tours à effectuer pourra être modifié par l’organisateur en cas de modification de parcours. De même que l’organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou le règlement si elle le juge nécessaire ou pour des raisons de sécurité.
5. Tous les participants étant mineurs, **attention, la présence d’un des parents ou accompagnateur adulte est obligatoire.**
6. Les catégories:   
   - **Poussin**: 07 à 8 ans (2012 à 2011) — 3km   
   - **Pupille**: 9 à 10 ans (2010 à 2009) — 4km   
   - **Benjamin**: 11 à 12 ans (2008 à 2007) — 6km   
   **- Minime** 13 à 14 ans (2006 à 2005) — 10km   
   - **Cadet**: 15 à 16 ans (2004 à 2003) — 15km

**Attention :** une pièce d’identité ou extrait de naissance sera obligatoire pour certifier l’âge de l’enfant. En cas de doute sur l’authenticité d’un document, les organisateurs se réservent le droit de classer l’enfant dans la catégorie d’âge supérieure, afin de préserver l’équité entre les participants.

1. L'inscription:   
   L’Open VTT Abidjan est ouvert à tous, licencié(e)s ou non à partir de l’âge de 07 ans né(e)s en 2012, jusqu’à 16 ans né(e)s en 2003   
     
   Les modalités d'inscription:   
   Les inscriptions se feront au magasin SPORT3 ou par téléphone avec confirmation par e mail à [open@sport3.ci](mailto:open@sport3.ci) jusqu’au 31/03/2019 22h00 . Passé cette date, les inscriptions ne seront plus recevables.   
     
   TARIFS: **1000f**   
   à régler au magasin SPORT3 ou par transfert mobile-

Les plaques et dossards seront remis aux participants le jour de la course

1. Matériel:

Tout type de vélo est autorisé,(VTT, VTC, vélo de ville) le participant doit utiliser le même vélo sur toute la durée de l’épreuve sous peine d’être éliminé. Les guidons de route et les prolongateurs de cintre sont interdits. Pour des questions de sécurité, l’organisateur se réserve le droit de refuser un vélo en mauvais état sur la course, notamment en cas de non fonctionnement des freins, de pédale réduite à un simple axe, ou de fracture ou torsion visible du cadre, du guidon, de la fourche ou des jantes..

Par mesure de sécurité, le port du casque et des genouillères et coudières sont obligatoire sur la totalité des épreuves.

TARIFS SPORT3 : Casques : achat : 3000 f / Location 500 f

Kit de protection : achat : 5000 f / Location : 500 f

1. En cas d’accident sportif pendant l’épreuve   
   L’organisateur mettra tout en œuvre pour sécuriser le circuit et assurera la présence de la Croix Rouge pour les premiers soins et une évacuation vers le CHU si nécessaire. L’organisateur ne pourra pas être tenu responsable des éventuels frais d’hospitalisation en cas d’accident.
2. L’encadrement:   
   les parents ne sont pas autorisés sur la piste, pour le bon déroulement de la course. Cependant en cas de chute les parents peuvent intervenir sans gêner et tout en respectant les autres participants.
3. Retrait des dossards:   
   le jour de la course, les participants devront présenter une pièce d’identité ou un extrait de naissance
4. Tous les parents dont les enfants participant à l’Open VTT Abidjan sont censés connaître le présent règlement.
5. Tous les participants et tous les accompagnateurs sont tenus au respect de la nature sur le circuit et les alentours : il est strictement interdit de jeter des sachets plastiques ou autres ordures dans l’environnement.
6. Une inscription est ferme et définitive.
7. L'acceptation du règlement implique que le participant accepte que l’Open VTT Abidjan utilise son image (photos et vidéos prises le jour de la manifestation) pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc.)
8. Par le fait de l’inscription et du règlement financier par tous les moyens mis à votre disposition implique que vous déclarez avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptez les conditions.